

Image not found or type unknown



Peut on demander la requalification a une agence interim

Par **manudu62000**, le **11/01/2009** à **01:32**

j'ai besoin d'aide je suis en proces avec ma boite d'interimrnvoila j'ai continuer a travail sans contrat de travail a la fin de ma mission j'ai donc attaque ma boite interim(des ordures) pour requalification de contrat avec bien sur dommage et interet et tout ce qui va avec mais les conclusion des avocats de la partie adverse me donne perdant a 100/1 en effet il avance que aucune agence interim n'a encore ete condamne en me citant plusieurs cas de jurisprudence dans lesquels les salaries ont perdu parce les agences d'interim doivent juste envoyer le contrat dans les 48 heures chose qu'ils n'ont pas fait mais affirme le contraire et aussi que le contrat ne doit pas forcément etre signe et il rejette la balle sur l'entreprise utilisatrice que selon eux je devrais plutot attaque qui peut m'aider et me prouver le contraire merci a tous d'avance